



Certification Professionnelle FFP ®

Démarche d'habilitation

. A qui s'adresser ?

Toutes les informations concernant le système d'habilitation et le dossier à constituer sont disponibles sur la rubrique CERTIFICATION PROFESSIONNELLE FFP accessible via les sites FFP (www.ffp.org) et OPQF (www.opqf.com).

La FFP a délégué la procédure d'habilitation à l'OPQF dont les instructeurs et les membres du Comité d'habilitation signent un engagement de confidentialité.

Si des informations complémentaires vous paraissent nécessaires, vous vous adressez à l'OPQF qui vous mettra en relation avec une personne compétente.

. Quelles sont les conditions préalables pour demander une habilitation ?

- être adhérent FFP et qualifié OPQF dans les domaines où l'habilitation est demandée.

. Que doit fournir l'organisme de formation ?

- par courrier à l'OPQF – 96 avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt Cedex :
 - une lettre d'engagement, sur papier à en tête de l'organisme
 - la Charte de la certification professionnelle FFP signée
 - le règlement des frais d'instruction
- par messagerie électronique à isq-opqf@isqualification.com ou par courrier à l'OPQF :
 - un ou plusieurs référentiels de formation suivant le nombre de programmes certifiants (voir le guide du candidat à l'habilitation).

. Comment est prise la décision ?

Après instruction du dossier et demande éventuelle de compléments d'informations, la décision d'habilitation est prise par le Comité d'habilitation CP FFP dans un délai maximum d'un mois.

. Quelle est la durée de validité d'une habilitation ?

- l'habilitation initiale a une durée d'un an : elle peut être demandée sans avoir réalisé l'action de formation, avec un seul référentiel de formation
- au bout d'un an, l'habilitation confirmée est délivrée après instruction d'un dossier basé sur les réalisations ; elle a une durée de 4 ans
- Le renouvellement de l'habilitation confirmée interviendra au bout de 4 ans, sur dossier complet.

. Doit-on fournir des informations à l'OPQF entre deux habilitations ?

Fournir une Fiche Annuelle d'Information. L'OPQF transmet à la FFP une consolidation annuelle des statistiques ainsi qu'une synthèse.

FFP : 6 rue Galilée - 75016 PARIS ☎ : 01 44 30 49 49 e-mail : ffp@ffp.org

OPQF : 96 avenue du Général Leclerc 92514 BOULOGNE BILLANCOURT ☎ 01 46 99 14 55 e-mail isq-opqf@isqualification.com



09/06/2009

